

**Fiche d’inscription TENDANCE 2024 - 2025**

**(Merci d’écrire en majuscule)**

Nom (de l’adhérent) : ……………………………………………….Prénom : ……………………………………

Adresse: ………………………………………………………………………………………………………………

Code postal: ………………………. Ville: ……………………………………………………………………….

Profession (de l’adhérent):………………………………………… Date de naissance: ……/……/…...

Téléphone portable des parents pour les mineurs: …………………………………..

Téléphone portable de l’adhérent mineur si nécessaire: …………………………….

Adresse Email: ………….……………...…….........@…………………..…………. (attention aux points et tirets)

>> Merci de bien préciser téléphone et adresse mail pour que nous puissions communiquer facilement avec vous.

**Parents ou tuteur légal pour les élèves mineurs**

Nom: …………………………….. Prénom: ……………………………………….

Profession: ……………………………… Téléphone : ………………………………

Nom: …………………………….. Prénom: ………………………………………..

Profession: ……………………………… Téléphone : ………………………………

**Compléter et barrer les mentions inutiles**

Je soussigné(e) ……………………………………….

> autorise\* / n’autorise pas\* l’utilisation de photos de danse de moi-même\* / de mon enfant\* prises lors des activités de l’Atelier d’Ici Danse (cours, spectacles) pour la promotion de l’Ecole de Danse (affiches, site de l’association …)

> certifie avoir souscrit pour moi-même\* / pour mon enfant\* une Assurance Responsabilité Civile.

> certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l’association Atelier d’Ici Danse et m’engage à le respecter.

\* barrer la mention inutile

Fait à …………………………. Le ……………………………..

Signature de l’adhérent Signature du responsable légal pour les mineurs

**A compléter par l’association**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CHOIX DU COURS**  Danse rythmée Sénior   Baby Dance  Mini dance  Pop Dance  Street | Heels / Cabaret  Lyrical Jazz  Hip Hop Girly Style  Comédie musicale  Atelier chorégraphique | **PAPIERS FOURNIS**  Certificat médical  Adhésion Asso – 35€  Adhésion annuelle ………………………………………….  Tenue |

**Règlement Intérieur de l’Association TENDANCE STUDIO**

**Article 1 : Préambule**

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l’Association TENDANCE STUDIO, ci-après désignée « l’Association ». Il s’applique à tous les membres de l’Association et est accessible sur le site web de l’Association.

**Article 2 : Adhésion et Conformité au Règlement Intérieur**

Chaque membre s’engage à :

* Avoir été informé.e du présent règlement et en accepter les termes.
* Se conformer durant toute l’année sportive aux articles de ce règlement.

**Article 3 : Tenue et Équipement**

Les adhérents doivent :

* Se présenter aux cours avec une paire de chaussures propres, sans talons pointus, réservées exclusivement à l’usage de la danse.
* Porter une tenue adaptée et respectueuse des normes de décence et de sécurité.

**Article 4 : Respect des Horaires**

Chaque adhérent s’engage à :

* Respecter les horaires des cours auxquels il/elle est inscrit.e.
* Informer les responsables en cas d’absence ou de retard, dans la mesure du possible.

**Article 5 : Certificat Médical**

* Le certificat médical attestant de l’aptitude à la pratique de la danse doit être fourni obligatoirement dans le mois courant de l’inscription.
* Aucun membre ne pourra participer aux cours sans avoir fourni ce certificat.

**Article 6 : Cours d’essai**

* Un cours d’essai peut être offert dans la limite des places disponibles. Pour cela, merci de nous transmettre la fiche d’inscription complétée. A la suite du cours d’essai ; l’élève pourra s’inscrire en ajoutant les paiements, son certificat médical.
* Aucun membre ne pourra participer aux cours sans avoir fourni ce certificat.

**Article 7 : planning annuel**

* La saison demeura en septembre et se terminera en juin
* Les cours n’auront pas lieu pendant les vacances et les jours fériés.

**Article 8 : Ateliers/séances**

* Ils sont assurés, selon les jours et heures figurant au planning présenté lors de l’inscription. Les ateliers seront assurés par ambre rimbert, elle est autorisée à changer un(e) élève de niveau après une période d’essai et d’apporter des modifications aux horaires de cours si nécessaire. Une seule séance d’essai gratuit est possible en début d’année.

**Article 9 : Absence**

* En cas d’absence d’un professeur, l’Association se réserve le droit d’annuler le(s) cours sans donner lieu à un remplacement, et s’engage à en informer les parents dans les meilleurs délais

**Article 10 : Respect et Convivialité**

* Tous les membres doivent adopter un comportement respectueux et cordial envers les autres membres, les enseignants et le personnel administratif. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l’exclusion de l’Association.

**Article 11 : Responsabilité et Sécurité**

* L’Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d’objets personnels dans les locaux. Les membres sont invités à prendre soin de leurs biens personnels et à souscrire une assurance individuelle si nécessaire.

**Article 12 : Modification du Règlement Intérieur**

* Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Conseil d’Administration selon les besoins et les circonstances. Les membres seront informés de toute modification via les moyens de communication officiels de l’Association.

**Article 13 : Acceptation du Règlement**

* L’adhésion à l’Association emporte adhésion au présent règlement intérieur. En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le Conseil d’Administration de l’Association se réserve le droit de prendre toutes mesures qu’il estime nécessaires, y compris l’exclusion du membre.